



# LA PROTECTION DU PATRIMOINE EN ILE-DE-FRANCE AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

2001-2016







**ENTRETIEN avec** Pascal Prunet, architecte en chef des Monuments historiques

## Du palais des Comtes de Champagne au lycée Thibaud-de-Champagne

Propos recueillis par Nathalie de Péligny

### Ancien palais des Comtes de Champagne

Provins (77) –  
3, rue du Collège

CLMH partiel :  
24 mai 2011

Propriété : région  
Ile-de-France

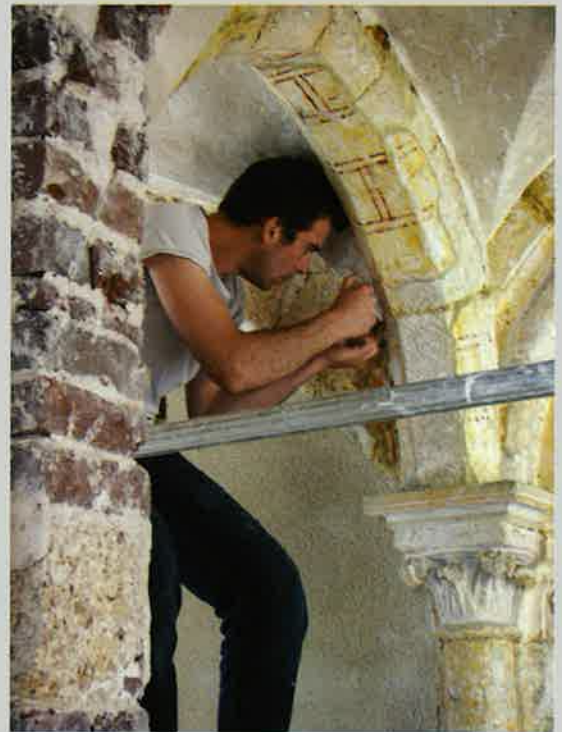
Dès la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, cet ancien palais (actuel lycée) et quelques proches maisons canoniales avaient fait l'objet de protections ponctuelles. Cet état des choses appelait une clarification et une unification des protections, au sein d'un arrêté de protection unique. L'élaboration de ce dernier a pris en compte l'occupation croissante du site pendant les XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, quand furent construits la plupart des édifices palatiaux (une partie de la forteresse comtale) et religieux (la collégiale Saint-Pancrace et son quartier canonial). Des informations nouvelles sont en outre venues d'une veille archéologique instaurée à l'occasion de la rénovation partielle du lycée. Anciennes ou récentes, toutes ces données ont permis de définir une aire historiquement valide et de redistribuer les degrés de protection. Ainsi, outre les bâtiments déjà protégés, les murs de terrassement et les sols ayant conservé un potentiel informatif ont été intégrés au classement. Le respect des lieux comme les investigations futures devraient s'en trouver facilités. F. T.

**Pouvez-vous nous présenter le chantier du lycée Thibaud-de-Champagne et sa problématique ?**

À l'origine, il m'a été commandé une étude de réutilisation du lycée, hors de toute idée de restauration d'un Monument historique. Toutefois, le projet portant sur des éléments partiellement protégés, il est apparu nécessaire de procéder à une recherche documentaire et de tenter de reconstituer les différents états de l'édifice (état supposé médiéval, état 1883, état XX<sup>e</sup> siècle). Si l'ensemble du site était repéré comme exceptionnel, personne ne savait avec précision quelles parties de quels bâtiments étaient authentiques, et quelles étaient les adjonctions ou constructions plus récentes. De plus, il fallait concilier la problématique de transformation des bâtiments avec celle de la réutilisation du lycée selon des normes contemporaines. Notre diagnostic s'est appuyé sur des études antérieures de Jean Mesqui («Le palais des Comtes de Champagne à Provins») et de Jacques Moulin («L'évaluation historique et architecturale des ouvrages anciens du lycée»). Il a pris en compte la qualité architecturale de certains éléments (pignons du bâtiment du XIII<sup>e</sup> siècle, volumétrie de la chapelle, etc.) et a permis de bien les identifier, alors que la plupart étaient noyés sous des constructions adventices.

**Comment ont pu être conciliées les exigences de la Région, portant sur la rénovation d'un lycée, et celles de l'État, intéressé par les vestiges patrimoniaux ?**

Dans le cadre de sa politique de rénovation du patrimoine scolaire, le Conseil régional d'Ile-de-France s'est engagé, à l'automne 2001, dans un programme de remise aux normes des installations existantes. Les prestations attendues par le maître d'ouvrage consistaient alors en une simple réhabilitation des équipements techniques du lycée, afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves. Durant l'année 2002, des réunions successives ont permis de déterminer avec plus de précision les différentes orientations que les services de l'État (l'ABF, le service régional de l'archéologie et la CRMH) souhaitaient voir prises en compte. Il a été décidé de lancer plusieurs sondages ponctuels afin de vérifier les niveaux archéologiques en place. De son côté, le Conseil régional a mis à disposition gracieusement un archéologue chargé d'assurer sur place une «veille archéologique» pendant toute la durée du



Restauration des maisons canoniales.

chantier. Un cahier des charges a été rédigé en vue de la commande d'une étude préalable sur les vestiges de la grande salle comtale, la chapelle et les maisons canoniales, l'objectif étant de définir des principes de mise en valeur compatibles avec la conservation d'éléments protégés. Au fur et à mesure de l'évolution du projet, la Région, tout en l'approuvant sur le fond, est toutefois restée prudente quant à l'ampleur du chantier afin de ne pas surenchérir l'opération. La Drac a quant à elle appuyé le maître d'œuvre, proposant notamment une extension de protection et, inversement, celui-ci a joué un rôle d'intermédiaire auprès du maître d'ouvrage pour le convaincre de l'importance d'une mise en valeur de ce patrimoine.

**En quoi l'extension de protection, intervenue en cours de chantier, a-t-elle favorisé la mise au jour de nouveaux vestiges archéologiques ou architecturaux ?**





Vue générale du lycée.

Les mesures de protection prises en 1931 étaient partielles, l'ancien palais des comtes de Champagne n'étant inscrit que pour deux de ses éléments (le « dortoir de Thibault », actuel bâtiment des oratoriens, et la chapelle). Par ailleurs, le lycée s'était étendu depuis le XIX<sup>e</sup> siècle sur une partie du quartier voisin, englobant d'autres bâtiments, notamment la chapelle Sainte-Lucence, maison canoniale du XIII<sup>e</sup> siècle dite « tribunal ecclésiastique », classée en 1965. D'autres ouvrages du lycée présentant un réel intérêt architectural et historique n'étaient pas protégés, et leur état de conservation commandait une mesure

L'ancienne chapelle du château.



de protection (le portail d'entrée des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, le mur de soutènement du lycée et du palais médiéval, la cave voûtée dite « cave aux chevaux » située sous le gymnase, notamment). Les protections existantes étaient imprécises, n'indiquant ni les parcelles cadastrales ni les parties inscrites ou classées. Il fallait clarifier et unifier les diverses protections au sein d'un arrêté unique afin de garantir les découvertes futures. L'arrêté du 24 mai 2011 a inclus les murs de soutènement et les sols constituant l'emprise du lycée. En effet, la restauration des épidermes avait permis de dégager plusieurs vestiges recouverts lors des interventions aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Leur intérêt du point de vue de

l'histoire de l'art et de celle du monument a justifié leur protection. L'extension de protection permit en outre de mettre en œuvre des procédures offrant une garantie accrue en cas d'interventions futures.

#### Quelles ont été les découvertes les plus remarquables de ce chantier ?

Les travaux conduits entre 2007 et 2014 ont porté autant sur le palais des comtes de Champagne et la chapelle que sur une partie des maisons canoniales appartenant initialement au chapitre de Saint-Quiriace. Grâce à des recherches poussées, on sait désormais que les parties basses du bâtiment de la première grande salle datent vraisemblablement de la fin XI<sup>e</sup> siècle et non de 1161, et que cette salle a été rénovée avant 1284, comme l'attestent les fenêtres gothiques du pignon nord.

Par ailleurs, plusieurs découvertes archéologiques ont été faites, concernant les façades et l'intérieur de la maison canoniale dite de « maître Paul Branchu » classée (ou chapelle Sainte-Lucence) et la maison voisine qui la prolonge vers le nord, non protégée. Le piquage des enduits récents a mis au jour des dispositions anciennes occultées par les travaux des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles (portes des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, traces et fragments de fenêtres déplacées, cheminée du XIV<sup>e</sup> siècle, vestiges de pavements en terre cuite décorée). Les fouilles ont également dégagé des baies romanes dans le logis comtal, des peintures murales sur le pignon, ainsi que l'entrée gothique de la chapelle haute.

Progressivement, il a été établi que l'ensemble de ces vestiges devaient être considérés, non comme base d'une reconstitution à l'identique, mais comme des documents historiques conservés, mis en valeur et présentés dans le cadre du lycée. Parallèlement, il a été décidé d'accepter les restaurations antérieures et de valider l'évolution historique du bâtiment à travers un projet contemporain.